

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 26 Septembre 2017</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 30 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 319/2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 26 Septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD</p> <p>Date de convocation : 20 septembre 2017</p> <p>Présents : Mmes Christine VIONNET, Paulette LENORMAND, Anne-Marie BAILLEUL, Corinne GUISEPPIN, Mylène DUCLOS, Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Carine LAVAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mme Estelita LACHENAL donne son pouvoir à M. Joseph TRAVAIL, Mrs Michel BOTTERI donne son pouvoir à Mme Corinne GUISEPPIN, Alain LAMBERT donne son pouvoir à M. Emmanuel GEORGES, Guy PERRET donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à M. Patrick FALCOZ.</p> <p>Absents excusés : Mrs Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX.</p> <p>M. Gilles PILLOUX est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : Délibération complémentaire concernant l'adoption du Contrat Ambition Région (CAR)

Vu la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe) du 7 août 2015,
Vu la délibération du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes n°1450 en date du 17 novembre 2016 sur le soutien aux politiques territoriales sur le contrat d'aménagement intercommunal et de mise en œuvre des contrats ambitions région,
Vu la délibération n°177/2017 du 11 avril 2017 de demande de contractualisation avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un Contrat Ambition Région (CAR),
Vu la délibération n°231/2017 du 11 juillet 2017 adoptant le CAR,

Considérant que le Contrat Ambition Région est un dispositif de soutien financier proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes aux collectivités désireuses de contractualiser avec elle pour soutenir des projets structurants à l'échelle des territoires. Il a été établi par délibération du Conseil Régional n°1450 du 17 novembre 2016 portant sur le soutien aux politiques territoriales.

Considérant que le contenu des programmes d'opération est guidé par les principes généraux suivants :

- les opérations décrites dans les CAR déclinent la stratégie d'investissement proposée par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en lien avec les acteurs de son territoire,
- les projets pour lesquels une réponse existe dans une politique régionale sectorielle sont prioritairement orientés vers cette politique. Dans certains cas le justifiant, les contrats peuvent permettre de financer des compléments à une opération ayant obtenu un soutien régional par ailleurs,
- les opérations qui seraient en contradiction avec une politique régionale sectorielle ou qui auraient été volontairement exclues du champ d'une politique régionale sectorielle ne peuvent pas trouver leur place dans un contrat.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône est éligible à un CAR et que son enveloppe financière allouée est de 715 000 € pour les trois prochaines années.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône a demandé à la Région Auvergne-Rhône-Alpes une contractualisation au titre du CAR par délibération du 11 avril 2017 et qu'elle en a adopté le principe par délibération du 11 juillet 2017.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône a besoin de compléter la délibération prise le 11 juillet 2017 en inscrivant les projets ci-dessous en lien avec la politique régionale et négocié avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, suite à un besoin d'ajustement qui avait été mentionné dans la délibération du 11 juillet 2017.

Monsieur le Président précise que les actions projetées du CAR validées sont les suivantes :

- Extension de la Maison de vie 2 de la Semine : projet estimé à 338 700 € HT, avec une participation prévue de la Région à hauteur de 40 % au titre du CAR, soit 135 480 €,
- Requalification de la base de loisirs de Seyssel : projet estimé à 250 000 € HT, avec une participation prévue de la Région à hauteur de 40 % au titre du CAR, soit 100 000 €,
- Création de terrains de tennis couverts à la Semine : projet estimé à 672 000 € HT, avec une participation prévue de la Région à hauteur de 40 % au titre du CAR, soit 268 800 €,

Le reliquat des crédits CAR d'un montant de 210 720 € sera affecté à de nouvelles opérations et fera l'objet d'un avenant au contrat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la stratégie d'investissement à 3 ans,
- **APPROUVE** les projets et les demandes de subvention des premières actions indiquées ci-dessus,
- **SOLLICITE** la contractualisation avec la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du dispositif CAR pour un montant de 715 000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte y afférent.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul COTTERLAZ-RANNARD



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.